

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 AVRIL 2009

L'an deux mille neuf, le 21 avril à 18h30, le Conseil Municipal, convoqué le 16 avril 2009, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GAILLARD, Maire.

Présents : MM. GAILLARD JP, GUILLET G, MORIN F, JUIN G, GAURIAUD A, Mme TRUEL N Adjoint, M. RASSAT F, Conseiller délégué, MM, DEBROISE JN, CARRE D, FRADIN T, HENRY JC, MOREL à L'HUISSIER JF, MARSOLLET B, MM, BITEAU J, DUPEUX G, MARIEAU G.

Absents : Monsieur GUILLOT S adonné pouvoir à Monsieur MORIN F
Mme DELEPINE N, Mme DUBOIS C

Monsieur Gérard DUPEUX est désigné secrétaire de séance.

Date de convocation	:	16 avril 2009
Nombre de Membres en exercice	:	19
Nombre de Membres présents	:	16
Nombre de suffrages exprimés	:	17

Monsieur le Maire ouvre la séance en informant l'assemblée du fait divers tragique s'étant déroulé le 20 avril 2009 relatant la chute de deux ouvriers d'un toit

Il informe également les élus de la réception d'une carte postale du groupe d'élèves de l'école qui ont visité les châteaux de la Loire et qui remercient la municipalité pour l'aide octroyée par une subvention.

Modification des statuts de la Communauté de Communes

Le 26 février 2009, les 20 délégués du Conseil Communautaire ont voté une délibération portant sur les modifications statutaires de la Communauté de Communes :

1) Insertion des nouvelles compétences : (logement et TPU)

2) Remise en forme de la répartition des missions dans un souci de clarification de lisibilité et de conformité juridique. Ces nouveaux statuts doivent être entérinés par les Conseils Municipaux afin d'être définitivement officialisés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les modifications des statuts communautaires ci-annexés, en précisant cependant que la compétence « développement et aménagement de l'espace sportif communautaire » doit s'entendre comme incluant la notion d'investissement pour permettre le financement dans le cadre de cette compétence, de projets d'équipements intercommunaux.

Avenants marché garderie :

Mr RASSAT propose à l'assemblée l'adoption des avenants suivants :

1- Mise en place d'une clôture par la société LARNAUD entre la nouvelle garderie et le terrain la jouxtant – cette intervention avait été évoquée au Conseil Municipal du 17 mars 2009. L'avenant porte sur la réalisation d'une clôture rigide d'un montant de 3 822 € HT

2- VMC société MQB pour un montant de 3 818,48 € HT

3- Eau .Chaude Solaire : Entreprise PAQUEREAU pour un montant de 5 638,42 € HT

Le Conseil Municipal donne un accord de principe. Ces avenants seront présentés à la Commission d'Appel d'Offres avant validation par le Conseil Municipal lors d'une prochaine séance.

Demande de subvention ZPPAUP

Le Maire sollicite l'avis du Conseil pour déposer un dossier de demande de subvention auprès du Ministère de la Culture et de la communication et du Conseil Général.

L'étude engagée portant sur un montant de 10 598 € HT, les subventions qui pourront être accordées s'élèvent à 80 % de ce montant. Le Conseil donne son accord à l'unanimité et adopte la délibération suivante :

Par délibération du 15 Juillet 2008, le Conseil Municipal a décidé de mettre à l'étude une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) sur la commune du BOIS PLAGE EN RE (Charente Maritime) et de consulter les cabinets d'études susceptibles de réaliser l'opération.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre du 23/02/09 de la DRAC de Poitou-Charentes indiquant la possibilité d'apporter à la commune sous la forme d'une subvention d'investissement, un concours financier pour la réalisation de la 1ere tranche de cette étude.

La subvention du Ministère de la Culture et de la communication pourrait être de 5 299 € correspondant à 50 % du coût subventionnable de la 1^{er} tranche de l'étude, évalué à 10 598 € HT

Après délibération, le Conseil Municipal :

- approuve le projet d'étude (1ere tranche) en vue de la création d'une ZPPAUP pour un montant de 10 598 € HT (soit 12 675,21 € TTC),
- sollicite l'aide financière de l'état à hauteur de 50 % soit 5 299,00 € et du Conseil Général à hauteur de 3 179,00 €
- s'engage à financer la totalité de la première tranche, soit 12 675,21 € TTC sur le budget 2009 de la commune et à en assurer la maîtrise d'ouvrage,
- indique que le budget prévisionnel de l'opération est le suivant :

- montant de l'étude	10 598.00 € HT
- état (Ministère de la Culture et de la Communication)	5 299.00 € HT
- autres subventions : Conseil Général	3 179.00 € HT
- autofinancement	2 120.00 €

Et que le calendrier prévisionnel de l'étude est le suivant : début : dès que le dossier sera déclaré complet, durée : 18 mois.

- atteste que la commune récupère la TVA
- indique que son N°SIRET est le suivant : 21 17 00 51 300016
- s'engage à ne pas commencer le projet d'étude avant que le dossier ne soit déclaré complet par les services de la DRAC
- autorise le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

Demande de subvention pour production d'eau chaude solaire au camping municipal

Le dossier étant complet, l'ADEME a donné son accord de principe pour la subvention du Conseil Régional. Une demande identique est, à présent, à présenter auprès du Conseil Général.

Le Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal pour déposer ces dossiers.

Le total des subventions pouvant être obtenues s'élève à 60 % du montant HT des travaux (56 211 €) soit 33 276.60 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à déposer le dossier auprès du Conseil Général et à signer toute pièce nécessaire.

Décision modificative sur budget primitif

La Préfecture demande à ce que la ligne « dépenses imprévues » ne dépasse pas 7,5 % des dépenses réelles prévisibles de fonctionnement (au lieu des 9 % votés au précédent conseil lors du vote du budget).

Le Maire propose une nouvelle répartition des dépenses afin de se mettre en conformité.

Cela représente un excédent de 59 560 € qui seront répartis en dépenses de fonctionnement selon le tableau ci-après

			Crédits supplémentaires à voter	
		Intitulé	Recettes	Dépenses
	Prg			
6135		Locations mobilières		+ 15 000
61522		bâtiments		+ 24 560
6226		Honoraires		+ 10 000
6247		transports		+ 10 000
022		Dépenses imprévues		- 59 560

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette nouvelle répartition des dépenses.

Questions diverses

DIVISION DE TERRAIN Mr EBOLI (échange avec la commune)

Monsieur RASSAT sollicite l'avis du Conseil pour le financement d'une voie d'accès, condition imposée par la DDE pour que la nouvelle parcelle EBOLI résultant de l'échange ne soit pas enclavée du fait de la modification de l'accès à la voie publique.

Conformément à la demande des services instructeurs, une délibération du Conseil est nécessaire sur :

- le financement des travaux du projet de réalisation de la voie pour 4 200.00 € TTC et les frais de bornage 936.46 € TTC

- le délai de réalisation de cette voie qui peut être estimé à 1 an.

Il est souligné que cette délibération porte sur une situation exceptionnelle due à l'échange et qu'elle ne peut créer de précédent dont pourraient se faire valoir d'autres propriétaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la réalisation de cette voie en précisant que ces frais seront pris en charge pour moitié par Mr et Mme EBOLI.

ELAGAGE SUR VOIES PUBLIQUES

Depuis la dernière tempête, plusieurs interventions sont nécessaires sur certains arbres de la rue de la Glacière et de la place de la Liberté et des Droits de l'Homme.

Par ailleurs, les 3 pins du jardin arrière de la salle polyvalente posent problème aux riverains.

Il est envisagé de les remplacer par d'autres essences.

Sur l'ensemble des lieux cités et y compris pour l'arrachage des souches, considérant les nécessités d'intervenir pour des questions de sécurité,

Le Conseil donne son accord à l'unanimité. Gérard JUIN précise qu'il faudra voir également avec l'ONF pour les arbres fragilisés aux Gollandières.

INSTRUCTION DOSSIER D'AMENAGEMENT DE LA ZONE DES GUIGNARDES

Le dossier fait l'objet d'un avis défavorable dans son état actuel de la part de l'Architecte des Bâtiments de France.

Par ailleurs, la DDE fait plusieurs observations et impose des prescriptions de diverses natures qui nécessitent que l'ensemble du projet soit revu à de nombreux égards (déboisement, répartition des lots, végétalisation des abords de la route départementale, accès à la zone, etc...)

La commission communale aménagement urbain et voirie reprendra le dossier.

Le Conseil sera informé des suites.

Monsieur DUPEUX demande que soit prise l'attache de gens compétents (urbaniste conseil...)

Monsieur GUILLET précise que la commune n'est propriétaire que d'une parcelle sur quatre et que les décisions doivent être conjointes avec les autres propriétaires.

AMENAGEMENT DU PAS DES BOEUFES

1 – Monsieur RASSAT présente les actions de remise en état en cours :

Comme cela avait été exposé lors d'un précédent Conseil, les emplacements de parking et d'espaces naturels du Pas des Bœufs sont en cours de remise en état (mise en propreté, enlèvement des déchets, des dépôts végétaux, etc..).

2 - Monsieur GUILLET demande l'avis du Conseil pour engager les procédures d'acquisition de parcelles privées situées de part et d'autres des emprises du domaine communal.

Il s'agit des parcelles figurant sur l'état ci-après (annexe 1)

Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

CHENILLES PROCESSIONNAIRES

L'avis du Conseil est sollicité en vue de la prochaine campagne d'épandage de produits destinés à enrayer la prolifération des chenilles dans les espaces boisés.

La campagne doit se dérouler à partir de septembre et elle sera financée comme l'année précédente par la Communauté de Communes. Le problème posé par l'épandage par hélicoptère est débattu compte-tenu des observations récurrentes exprimées localement sur les risques sanitaires que présenterait le produit. Monsieur DEBROISE indique qu'étant donné qu'il n'a pas été obtenu de réponse sur la composition du produit, le principe serait de ne pas autoriser l'épandage.

Le Conseil donne son accord à l'unanimité pour que soit suspendu en 2009 l'épandage par hélicoptère et considère que des informations doivent être données sur l'absence de nocivité du produit avant toute utilisation.

CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION RE CLE RE POUR L'AIDE AUX LEÇONS

Présentation par Gérard JUIN

Après une expérience concluante réalisée depuis le début de l'année avec RE CLE RE pour soutenir les actions d'aide aux leçons, organisées par la municipalité, il est proposé au Conseil d'autoriser le Maire à signer une convention avec cette Association pour fixer les objectifs et les conditions juridiques et financières de cette initiative. Application à compter du 4 mai 2009, date de la rentrée scolaire

Après en avoir délibéré, le Conseil donne son accord à l'unanimité.

DON a la SNSM DU JET SKI DES SAPEURS POMPIERS

La commune du BOIS PLAGE s'est dotée d'un jet ski le 22 Juillet 2002 (coût 9 800 €) afin d'assurer de meilleures conditions d'intervention en mer en saison estivale.

Il a été utilisé jusqu'à la saison 2007 incluse par les surveillants de plage, mais la réglementation ayant évolué, il n'est plus possible à présent, pour des raisons :

- de responsabilité de surveillance des plages,
- d'effectif qualifié

de maintenir cette utilisation par les structures communales.

L'assurance 2009 a été résiliée

Il est proposé au Conseil, afin d'optimiser cet engin, d'en faire don à la SNSM de l'Île de Ré qui pourrait organiser, avec des bénévoles, sa mise en œuvre pour la surveillance et les sauvetages de première intervention sur l'ensemble des plages de la côte sud de l'Île.

En contrepartie, la SNSM, ferait un don de 300 € à la Caisse des Ecoles du Bois Plage en Ré

Monsieur DUPEUX s'étonne que la compétence sécurité sur les plages ne soit pas donnée à la Communauté de Communes. Monsieur le Maire indique qu'il est dans ses objectifs de demander une mutualisation des moyens.

Après débat, le Conseil accepte à l'unanimité ce don au bénéfice de la SNSM et la contrepartie prévue.

CONVENTION AVEC LA FARANDOLE POUR PARTICIPER A UN VOYAGE POUR ADOLESCENTS EN IRLANDE

Monsieur JUIN sollicite l'accord du Conseil pour autoriser le Maire à signer une convention de mise à disposition de la Farandole de Monsieur David GUIBERT, agent communal, pour participer à l'encadrement d'un groupe d'adolescents dans le cadre d'un voyage intercommunal à DUBLIN du 25 avril au 30 avril inclus

Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

Calendrier :

- dimanche 26 avril à 11 H : Cérémonie à la mémoire des victimes et héros de la déportation
- samedi 9 mai de 10 H à 12 H 30 : nettoyage des plages
- dimanche 10 mai de 6 H 30 à 19 H : Vide grenier place de Lazzate
- samedi 16 et dimanche 17 mai : fête de la nature
- mardi 19 mai à 18 H 30 : Conseil Municipal
- dimanche 7 juin : Elections Européennes
- Date du prochain Conseil : mardi 19 mai 2009

La séance est levée à 21 H

Annexe 1

Propriétaires de parcelles privées susceptibles d'accepter une transaction avec la commune					
<i>Parcelle</i>	<i>Nom propriétaire</i>	<i>CP propriétaire</i>	<i>Ville propriétaire</i>	<i>Contenance (m2)</i>	<i>Contenance totale par propriétaire (m²)</i>
051 AL 22	M PHILBERT PASCAL SYLVAIN	75015	PARIS	170	676
051 AL 22	MLE PHILBERT CLAUDE MARCELLE	92400	COURBEVOIE	170	
051 AL 22	MME PHILBERT née CAILLONNEAU YVONNE MARIE EU	17580	LE BOIS PLAGE EN RE	170	
051 AL 29	MME BURGAUDEAU née HURTAUD Anny	85740	L'EPINE	350	350
051 AL 33	M PHILBERT PASCAL SYLVAIN	75015	PARIS	506	
051 AL 33	MLE PHILBERT CLAUDE MARCELLE	92400	COURBEVOIE	506	
051 AL 33	MME PHILBERT née CAILLONNEAU YVONNE MARIE EU	17580	LE BOIS PLAGE EN RE	506	
051 AL 34	MME SOURISSEAU née LALOUETTE MARGUERITE MARI	17410	SAINT-MARTIN-DE-RE	91	
051 AL 37	MME SOURISSEAU née LALOUETTE MARGUERITE MARI	17410	SAINT-MARTIN-DE-RE	127	
051 AL 37	MME RAVE née ESNAULT MARIE MADELEINE	53300	AMBRIERES LES VALLEES	127	127
051 AL 34	MME RAVE née ESNAULT MARIE MADELEINE	53300	AMBRIERES LES VALLEES	91	91
051 AL 48	MME BONNIN née COCHARD CHANTAL CLAUDE	17940	RIVEDOUX-PLAGE	180	180
051 AL 52	M GUILLAUDEAU JOEL FRANCOIS A	17740	SAINTE-MARIE-DE-RE	345	345
051 AL 57	M THILLET GEORGES HENRI	94800	VILLEJUIF	150	150
051 AL 57	MME THILLET née LEROY YVETTE GABRIELL	38100	GRENOBLE	150	
051 AL 1840	M HERAUDEAU ROBERT EDMOND	17580	LE BOIS PLAGE EN RE	180	4818
051 AL 53	M HERAUDEAU ROBERT EDMOND	17580	LE BOIS PLAGE EN RE	260	
051 AL 56	M HERAUDEAU ROBERT EDMOND	17580	LE BOIS PLAGE EN RE	763	
051 AL 39	M HERAUDEAU ROBERT EDMOND	17580	LE BOIS PLAGE EN RE	645	
051 AL 40	M HERAUDEAU ROBERT EDMOND	17580	LE BOIS PLAGE EN RE	300	
051 AL 58	M HERAUDEAU ROBERT EDMOND	17580	LE BOIS PLAGE EN RE	220	
051 AL 61	M HERAUDEAU ROBERT EDMOND	17580	LE BOIS PLAGE EN RE	1097	
051 AL 62	M HERAUDEAU ROBERT EDMOND	17580	LE BOIS PLAGE EN RE	282	
051 AL 63	M HERAUDEAU ROBERT EDMOND	17580	LE BOIS PLAGE EN RE	893	
051 AL 79	M HERAUDEAU ROBERT EDMOND	17580	LE BOIS PLAGE EN RE	178	
051 AL 65	MME HURTAUD GEORGINE	17580	LE BOIS PLAGE EN RE	340	340
051 AL 65	MME HURTAUD née CHERIN MONIQUE GABRIEL	17390	LA TREMBLADE	340	
051 AL 65	MME VAN DER PEIJL née HURTAUD VIRGINIE ANNE M	33000	BORDEAUX	340	

L'acquisition de ces parcelles pour la commune est proposée au Conseil Municipal au prix de 1,50 € TTC sous réserve que cette estimation soit en concordance avec celle de France Domaine qui est en cours Ce qui représente une somme totale de 10 615,50 € TTC
Nota : De nombreuses parcelles sont actuellement la propriété du Département, du Conservatoire du Littoral et de l'ONF